
Adresse de la société populaire de Pithiviers qui fait part du discours du citoyen Le Sas témoignant son dévouement aux Montagnards, en annexe de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Pithiviers qui fait part du discours du citoyen Le Sas témoignant son dévouement aux Montagnards, en annexe de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 127-128;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31877_t1_0127_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'autre, sans aucune correspondance directe ou indirecte, sont censés avoir mutuellement et pour jamais renoncé à vivre ensemble; considérant encore qu'après un éloignement d'une aussi longue durée tout rapprochement des deux époux, lorsqu'il ne se fait pas naturellement, et par leur volonté libre et mutuelle, ne saurait être espéré, et qu'ainsi, les soumettre à des délais d'épreuve, pour arriver au divorce, ce serait prolonger inutilement leurs chaînes, et la nullité de l'un ou de l'autre dans la société et à son détriment;

DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Art. I. Dans le cas d'abandon de la femme par le mari, ou du mari par la femme, sans rapprochement ni communication pendant une révolution de trente années consécutives, soit que l'un d'eux ait passé au-delà des mers, soit que l'un et l'autre aient vécu et résidé dans l'intérieur de la République, mais dans des départements différents, chacun des époux pourra se pourvoir devant l'officier public de son domicile actuel, et faire prononcer par lui son divorce sans sommation préalable à l'époux défendeur, et sans aucun délai d'épreuve, en justifiant par l'époux demandeur, à l'officier public, d'acte de notoriété qui constate l'éloignement continu et non interrompu des deux époux pendant trente années.

2° Les effets du divorce dans le cas prévu par l'article cy-dessus, sont par rapport à la personne des époux, de rendre à l'un et à l'autre leur entière indépendance, avec la faculté de contracter de suite et sans délai un nouveau mariage.

3° Quant aux biens des époux et à leurs intérêts respectifs, les effets du divorce seront réglés de la manière exprimée aux art. 4, 6, 8, 9 et 11 du paragraphe premier de la loi du 20 7bre 1792. 4° et dernier. Enfin à l'égard des enfants, les effets de divorce seront réglés de la manière exprimée aux art. 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du paragraphe 4 de la même loi. »

Renvoyé au comité de législation (1).

PIÈCES ANNEXES

I

PIÈCES ANNEXES

[La Sté popul. de Pithiviers au présid. de la Conv.; 15 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Nous t'envoyons ci-inclus le discours d'un de nos membres et te prions d'en faire part à la Convention, il y exprime son zèle et son amour pour la patrie et les nôtres en même temps, les Montagnards nous trouveront toujours prêts à tout sacrifier pour elle et accélérer le succès de la cause que nous défendons. S. et F. ».

BRICE (v.-présid.), ROIZEAU, BEAUVALLÉ (secrét.).

(1) Mention marginale, datée du 28 pluv. et signée Eschassériaux.

(2) F¹⁷ A 1009^A, pl. 5, p. 1875 bis.

[Discours prononcé par le c^{ie} Le Sas à la Sté popul.; 12 pluv. II]

« Citoyens républicains,

Il est à l'ordre du jour de délibérer sur le projet d'une descente en Angleterre. Cette descente est-elle nécessaire ?

Oui, citoyens, de tout temps l'Angleterre a été la rivale et l'ennemie de la France : sans remonter plus haut, rappelez-vous le temps où Guillaume, duc de Normandie, fit la conquête de cette île célèbre, s'y établit sur le trône, que sa postérité conserva longtemps. D'abord ils firent hommage à la France du duché de Normandie. Ensuite par les moyens d'une politique réfléchie, profonde et pénétrant dans l'avenir, par des traités et des alliances adroitement ménagés, ils profitèrent de la foiblesse et la négligence de nos rois. Ils enlevèrent à la France la Bretagne, l'Anjou, la Guyenne et presque toutes nos provinces maritimes, à la charge de la foi et hommage; en sorte que celui qui rendoit ce devoir, faisoit trembler celui qui le recevoit. Ces insulaires fiers de nos dépouilles, accrus par un commerce immense, qui leur donnoit l'empire de la mer, regardoient la France, comme une riche proie, qu'ils s'apprêtoient sans cesse à dévorer. De là ces descentes fréquentes, ces irruptions subites sur notre territoire, qui coûtèrent à nos aïeux des flots de sang, pour les repousser, tandis que nos rois enivrés de leur grandeur, plongés dans les délices et la mollesse uniquement occupés de leurs plaisirs, au milieu d'une cour fastueuse, galante et sans mœurs, avoient recours à une politique foible, minutieuse, payoient de leur honte un intervalle de repos et du bonheur des peuples, une paix trompeuse et passagère. Et la France n'avoit de relâche que pendant la durée des factions qui agitoient de temps en temps l'Angleterre. Rappelez-vous, citoyens, car pourquoi nous dissimuler à nous-mêmes nos fautes et nos malheurs; rappelez-vous ces règnes malheureux de la race des Valois, ces batailles sanglantes où l'impétuosité françoise alloit s'immoler pour la conservation de ses rois et de ses fers, se sacrifioit sans profit pour la nation, étroit sans savoir pourquoi, dans les intrigues d'une cour ambitieuse et aveugle, embrassoit des querelles qui ne tournoient qu'à sa ruine, et prodiguoit son sang au culte de l'idole qui l'asservissoit. Examinons les résultats d'un gouvernement si gothique. Le roi Jean monte sur le trône, il livre imprudemment la bataille de Poitiers. L'armée françoise y périt presque toute entière; lui-même est fait prisonnier et emmené en Angleterre. L'infame ambition d'un prince du sang de France avoit su ourdir cette affreuse trame, appeler les Anglais, et préparer ces funestes événements; ainsi les princes pour assouvir leurs passions n'ont jamais travaillé qu'à la ruine de leur patrie. Quelles furent les suites de la prison du roi Jean ? La France toute entière est en proie aux factions, l'anarchie règne partout, et tout est rempli de tumulte, de pillage et d'assassinats. Enfin les Français las de tant de malheurs, se rallient et secondés par les efforts et la science militaire de quelques généraux habiles, ils forcent les Anglois de lâcher prise et les renvoient dans leur pays. On sait combien il en a coûté à la France; mais les François ont à peine le temps de respirer et de reprendre haleine, que

les Anglois reparoissent bientôt sur la scène pour recommencer leurs entreprises. Charles V meurt, il laisse des enfants en bas-âge, et des frères ambitieux qui s'empresent de dilapider le trésor royal, et les finances de la Nation. Son imbécile successeur épouse Isabelle de Bavière, femme scélérate; sa fille est mariée au roi d'Angleterre et la France est de nouveau replongée dans les plus grands malheurs. Un prince du sang en assassine un autre; deux factions s'élèvent et partagent l'Etat. La guerre civile et avec elle les massacres se renouvellent avec fureur. L'Anglois toujours attentif à profiter de nos désordres, se fait appeler par un des partis; la France est en combustion et à la honte de nos malheureux ancêtres, le roi anglais est couronné et proclamé roi de France dans la capitale du Royaume et dans une grande partie de provinces. C'est depuis cette époque fatale que ces rois insolents portent encore le titre et les armes de rois de France. Nous avons vu dernièrement quel usage ils en vouloient faire. Je passe sous silence une infinité d'autres atrocités, que n'ignorent pas ceux qui ont lu notre histoire. Il n'y a point de perfidies, point de trahisons que leur orgueilleuse ambition n'ait mis en œuvre dans tous les temps, pour réaliser leurs prétentions chimériques. Que n'ont-ils pas fait pour nous susciter des ennemis de tous côtés et nous attirer des guerres cruelles, pour troubler et ruiner notre commerce, pour nous enlever nos colonies et nous réduire à dépendre d'eux de nos jours vers la fin du règne de Louis XV, quelle paix honteuse, quel flétrissant traité n'ont-ils pas fait signer à ce prince inappliqué, à ce Sardanapale, plongé dans la plus vile débauche! traité qui foule aux pieds le droit des gens, traité qui ne peut être effacé que par le sang de nos perpétuels et irréconciliables ennemis. Après avoir remporté ces avantages, après avoir été chantés, célébrés et proclamés vainqueurs dans les quatre parties du monde par un de nos écrivains possédé de l'anglomanie; par Voltaire lui-même, qui eut mieux fait de relever le courage et les espérances de sa nation, depuis ce temps, dis-je, avec quelle insolence n'ont-ils pas affecté la souveraineté des mers avec quel orgueil, ils forçoient notre pavillon de s'abaisser devant eux! avec quelle hauteur, ils entroient dans les comptoirs étrangers et après en avoir repoussé les commerçants françois, ils enlevoient le plus beau et le meilleur et leur laissoient les rebuts par grâce et avec le plus grand mépris! avec quel air de satisfaction, ils vous prodiguoient le nom de chiens! Entrons dans les circonstances où nous nous trouvons maintenant. L'infâme et à jamais l'infâme duc d'Orléans se coalise avec eux pour assouvir la vengeance et satisfaire son ambition. Il singe le patriotisme, afin de mieux tromper le peuple, il devient l'idole de quelques gens égarés. D'avare qu'il étoit, il devient prodigue; il paya largement les louanges qu'on lui donne et les injures qu'il fait vomir contre ceux qu'il déteste et qui s'opposent sagement à ses coupables entreprises. Le voilà ruiné. Il compte néanmoins sur son parti qu'il entretient et surtout sur ses bons amis les Anglois, à qui il a ouvert toutes les portes de la France. L'Anglois saisit une si belle occasion et profitant de la trahison, sans se soucier du

traître, il s'apprête à nous faire tout le mal qu'il peut. Il se livre à tous les projets de vengeance et de conquête: il menace toutes nos places maritimes, et la trahison lui en livre quelques-unes. Pressés de toutes parts, par les intrigues du Cabinet anglois, à quelles extrémités n'étions-nous pas réduits, si les complots eussent tout-à-fait réussi! mais la trame est déjouée. La sagesse des assemblées nationales a senti, suivi, découvert et fait avorter toutes ces mesures scélérates. La plupart des traîtres ont été immolés et, grâce à la Montagne, la République est debout. La noirceur de Pitt sera passagère, mais ne chantons pas encore victoire. Nous n'aurons point de repos assuré, à moins que l'Angleterre, cette nouvelle Carthage, n'existe plus sous la forme de gouvernement où elle est maintenant. Ne la détruisons pas, comme firent les Romains, mais forçons ces insulaires de renoncer au régime monarchique, de ne faire qu'un peuple avec nous et de nous bénir en chérissant leur bonheur. C'est là notre besoin et la gloire qui convient aux François. Si nous ne hâtons pas une si noble vengeance, ils reviendront bientôt insulter nos côtes, nous troubler et nous perdre. Ne les attendons plus chez nous, mais allons les trouver chez eux. Jamais, non jamais, on ne vaincra les Anglois que dans Londres, nous ne manquons ni de fer, ni d'airain. Livrons nous à la recherche du salpêtre. Ouvrons à ceux qui savent l'extraire et nos caves et tous les endroits qui le produisent, allons foudroyer ces mêmes ports qui vomissoient contre nous l'épouvante et la mort. Ah si la vieillesse ne glaçoit pas mon sang dans mes veines, si les infirmités ne m'arrêtoient pas, je voudrais être associé à une si glorieuse entreprise, j'affronterois tous les dangers, et je disputerois à mes concitoyens, l'honneur de mourir pour une si belle cause».

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

II

[Fr. Lérès, à la Conv.; Montauban, 7 pluv. II] (2)

« Législateurs,

Les cris de ma mère patrie m'ont conduit en face de l'Espagnol fanatique depuis 6 mois, malgré que la loi n'ait pu me réclamer à raison de mon âge, d'environ 42 ans, mais mon pur patriotisme depuis le 14 juillet 1789 s'est maintenu. Heureux pour moi si ma santé en avoit pu faire de même. Que faire? Mon existence est à la République française, je dois y concourir par mon énergie en écrivant de plume jacobine. Pour vous en donner des preuves légales, j'annonce sous vos yeux, législateurs, le tableau de mes principes, heureux si votre confiance peut être celle des Jacobins de Paris.

J'ai passé ici quelques jours pour adoucir ma foible santé, je cours à Agen, quoique poitrinaire,

(1) F¹⁷ 1009^A, pl. 5, p. 1876 bis.
gnée Jay.

(2) Mention marginale datée du 28 pluv., et si-